Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Quel taux de TVA pour le pop-corn ?

Par Stonne

Bonjour, je souhaite vendre en commerce ambulant du pop-corn.

Mais je n'arrive pas à déterminer quel taux de tva s'appliquera si je dépasse le seuil de tva en auto-entrepreneur.

J'ai vu 5.5 %. Si c'est un produit dans un emballage permettant une consommation ultérieure avec une date de péremption

10 % si c'est une confiserie, mais le pop-corn c'est considéré comme une confiserie ou un snack ?

Merci d'avance pour vos réponses.